



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'Environnement
MIDI-PYRENEES

Toulouse, le 17 février 2009

Service sites, paysages
et nature

Compte rendu de réunion de l'atelier 3
« Gestion de la présence de l'ours »
Groupe National Ours dans les Pyrénées

Relevé de décisions de la réunion du 6 février 2009

Suivi de la population

L'atelier propose de renforcer le Réseau Ours Brun en Pyrénées centrales, de façon à mieux connaître la population d'ours mais aussi les habitats qu'elle utilise (et non la localisation précise des individus, ce qui n'est pas l'objectif du suivi). Ce confortement passe par une meilleure animation du réseau, pour rééquilibrer le suivi entre les Pyrénées occidentales et les Pyrénées Centrales, et une augmentation du nombre de correspondants qui le composent en associant mieux les accompagnateurs notamment. Le mécénat semble difficile à mettre en œuvre pour le suivi de la population d'ours en France.

La population d'ours étant transfrontalière, un appui du ministère est souhaité pour améliorer la collaboration avec l'Espagne et la Catalogne en particulier.

Information

L'atelier propose de rappeler sur le serveur vocal et sur les documents diffusés, que l'information délivrée est partielle et lacunaire, qu'elle ne permet pas de connaître la localisation de chacun des ours. Une information directe systématique des acteurs lorsqu'une localisation d'ours est connue ne paraît pas pertinente.

Il est proposé de supprimer le Loc'Hebdo. La question de la diffusion de la fiche événement et de l'utilité de cette diffusion n'est pas tranchée. Il est proposé la réalisation de synthèses annuelles et intermédiaires diffusées à dates fixes. La cartographie de l'aire de répartition des ours sera mise en ligne.

Les associations de protection de la nature souhaitent disposer d'un membre au sein de l'Équipe Technique Ours.

Gestion de crise

L'atelier propose de simplifier le protocole avec une cellule de gestion locale, associant les acteurs locaux concernés, dont la composition est définie par le préfet. L'atelier rappelle que les actions coercitives sur l'ours sont le stade ultime des actions possibles et supposent une dérogation à la réglementation qui ne peut être envisagée qu'au cas par cas. En cas d'ours très prédateurs sur des troupeaux non protégés, l'atelier propose la mise en place d'une concertation spécifique en dehors de la mise en œuvre du protocole.

L'atelier suggère également d'améliorer la communication sur le protocole ours à problème.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Accueil téléphonique : 8h00-19h00
Tél. : 33 05 62 30 26 26 – fax : 33 05 62 30 27 49
Cité administrative Bât G
31074 Toulouse cedex 9

Médiation sociale

L'atelier souligne l'intérêt de l'existence du Groupe National Ours dans les Pyrénées et souhaite son maintien après que la transmission de ses propositions à la secrétaire d'État au 30 juin. L'atelier ne propose pas de nouvelles instances locales mais souhaite que la concertation ait lieu également en dehors des périodes de crise. La mise en place d'un conseil scientifique, dont la forme est à déterminer, paraît intéressante.

Viabilité de la population d'ours

Les associations indiquent la nécessité d'un renforcement en Béarn et en Pyrénées centrales, dont la décision doit être prise rapidement. Elles proposent des lâchers réguliers dans le temps sur une période longue, qui permettent une accoutumance des populations locales et répondent aux exigences techniques de l'ONCFS.

Les fédérations des chasseurs rappellent leur exigence pour une provenance des Monts Cantabriques pour les ours à lâcher (ce qui est contesté par les associations) et insistent sur la nécessité d'associer les acteurs locaux.

Prochaine réunion de l'atelier

La prochaine réunion est fixée le mardi 24 mars à 14h00 à Saint-Gaudens.



Compte-rendu détaillé

Objet : Programme de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises

Date : 6 février 2009

Lieu : Saint-Gaudens – Sous-préfecture

Participants : François ARCANGELI (Pays de l'ours – Adet), Henri BONNAFE-CLAUSS (Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne), Denis-R BOUISSOU (association FERUS), Frédéric DECALUWE (ONCFS – Équipe Technique Ours), Patrick DEGEORGES (MEEDDAT / DEB), Martine DELATTRE (FCAMP), Michael DOUETTE (Diren Midi-Pyrénées), Eric FOUQUET (ONCFS – Direction régionale Sud-Ouest), Thierry GALIBERT (Diren Midi-Pyrénées), Nicolas HONORE (Sous-préfet de Saint-Gaudens), Robert MARTIN (DDEA de l'Ariège), Jérôme OUILHON (FIEP), Sébastien PAULY (Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège – Équipe Technique Ours), Roland PETIT (FCAMP), Bernard PLACE (Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques), Philippe RAGGINI (sous-préfecture de Saint Gaudens), Alain REYNES (Pays de l'ours – Adet), Hélène ROULAND (Sous-préfet d'Argelès-Gazost), Evelyne SANCHIS (Diren Midi-Pyrénées).

Rédacteur : Evelyne SANCHIS

Diffusion : Membres de l'atelier

Nicolas HONORE rappelle en introduction que le Groupe National Ours dans les Pyrénées a pour objectif d'étudier les suites à réserver aux propositions effectuées par les missions d'évaluation du plan de restauration de l'ours brun. Ce travail se fait dans trois ateliers thématiques associant l'ensemble des membres du groupe intéressés. L'atelier 3 travaille sur la gestion de la présence de l'ours, qui comprend cinq points : le suivi de la population d'ours, l'information, la gestion de crise, la médiation sociale et la viabilité de la population d'ours. Il est proposé de présenter pour chacun de ces points, l'état des lieux puis les propositions des inspecteurs et de lancer la discussion sur ces bases.

Suivi de la population d'ours

Frédéric DECALUWE rappelle que l'ONCFS est chargé du suivi de la population d'ours sur le massif des Pyrénées, versant français.

Il existe deux types de suivi, le suivi direct concernant les ours équipés d'émetteurs limité dans le temps et le suivi indirect concernant les ours sans émetteurs, soit la majorité des individus présents.

Le suivi indirect repose à la fois sur :

- un suivi extensif assuré par le Réseau Ours Brun et l'ONCFS, basé sur le recueil et la vérification de témoignages ainsi que les constats de dommages sur le cheptel domestique ;
- et un suivi systématique, en grande partie grâce au Réseau Ours Brun, qui consiste en la réalisation de parcours d'itinéraires, d'opérations de recherche simultanée (pour le noyau occidental), l'utilisation de stations de suivi et les analyses génétiques.

Le suivi direct est réalisé grâce :

- aux émetteurs VHF, placés sur collier et en intra-abdominal, dont la durée de vie peut aller jusqu'à trois ans. Il nécessite la présence d'un agent sur le terrain ;
- aux émetteurs GPS placés sur collier, qui permettent une localisation précise, mais dépendante des satellites et du réseau de téléphonie. La durée de vie est plus limitée (un an). Il n'y a pas besoin de personnel sur le terrain.

Concernant la coopération France, Espagne et Andorre, l'investissement est différent selon les régions. Il y a de très bons retours avec Andorre, Aragon et Navarre. C'est plus inégal avec la Catalogne.



Evelyne SANCHIS présente les préconisations des missions d'inspection.

En préambule, elle rappelle que le Réseau Ours Brun est un réseau de correspondants répartis sur la chaîne des Pyrénées, chargé de récolter les indices de présence sur le terrain. Il est animé par l'Équipe Technique de l'ONCFS, qui assure la mise en place des protocoles de suivi, le traitement des données et la diffusion de l'information qui en découle.

Le rapport Laurens / Ribière insiste sur la nécessité de gérer une population d'ours et non des individus.

Il préconise d'optimiser le suivi en Pyrénées centrales pour :

- avoir une estimation plus fine de l'effectif et évaluer l'avenir biologique de la population ;
- mieux déterminer les modalités d'occupation de l'espace par les ours (et adapter les activités humaines en fonction) ;
- déceler la présence d'ours dans les zones fréquentées occasionnellement.

Il préconise pour cela de renforcer les moyens de l'Équipe Technique Ours, de mettre au point une lettre de mission à l'ONCFS pour améliorer son organisation, de densifier le maillage des stations de suivi, de développer le Réseau Ours Brun (en améliorant son animation et en augmentant le nombre de correspondants), et d'envisager le mécénat pour les dépenses liées à ces modifications. Il préconise également d'intensifier la coopération transfrontalière.

Le rapport Escafre / Binet propose également de développer le Réseau Ours Brun.

Discussion

Roland PETIT indique la participation de certains accompagnateurs au Réseau Ours Brun. D'après les informations dont il dispose, les échanges ne sont pas suffisants avec l'ETO.

Les accompagnateurs souhaiteraient participer davantage. Ils se sentent concernés par la population d'ours et seraient en mesure de dresser auprès de leur client une image plus positive de l'animal. Pour cela, ils ont besoin d'une information, voire d'une formation plus précise.

Frédéric DECALUWE précise qu'on peut distinguer deux zones sur le massif :

- l'ouest où les ours ont toujours été présents et où le suivi indirect par le Réseau Ours Brun est bien en place (depuis plus de vingt ans),
- et les Pyrénées centrales où le suivi par le réseau ours brun est moins bien organisé du fait notamment d'une animation assurée par du personnel en CDD régulièrement renouvelé, ce qui engendre de réelles difficultés.

Il est à noter que lorsqu'une personne intègre le Réseau Ours Brun, elle bénéficie d'une formation.

Bernard PLACE considère que le suivi de la population d'ours est indispensable et qu'il doit être assuré par des professionnels. Mettre des bénévoles sur le terrain entraîne des risques de dérapage. Il estime également que le dispositif de photos automatiques doit être arrêté car il engendre du dérangement : l'ourson de Cannelle a été pris en photo et s'est décantonné à la suite de cette prise.

Jérôme OUILHON confirme que le Réseau Ours Brun a effectivement une très bonne expérience dans les Pyrénées-Atlantiques. Il indique que l'équipement radio des ours pour un suivi télémétrique au moment des lâchers est important mais ne suffit pas à assurer le suivi de la population d'ours. Il faut un suivi indirect performant comme dans les Pyrénées-Atlantiques sur l'ensemble de la chaîne, de façon à mieux connaître la population mais aussi les habitats qu'elle utilise. Pour cela, il y a lieu de multiplier les itinéraires de suivi, les analyses génétiques et les dispositifs de prises de photos automatiques. Le système de photos automatiques est un bon système qui a fait ses preuves à l'étranger et en France s'il est utilisé dans le cadre strict d'un protocole. Il reconnaît qu'on peut rencontrer des problèmes avec des amateurs (en dehors du réseau) qui installent leurs propres appareils photos.



Le FIEP estime que l'estimation du nombre d'ours est sujette à caution : le chiffre de 15 à 19 est atteint en comptabilisant des animaux qui n'ont pas été repérés depuis plus de deux ans. Seuls dix individus ont été repérés par la génétique en 2008. Cela est grave car cette estimation a des conséquences sur la décision de renforcer ou non. Le FIEP manifeste son étonnement sur le peu de reproductions constatées dans les Pyrénées.

Frédéric DECALUWE confirme qu'il y a bien deux techniques de suivi (direct et indirect) y compris en Pyrénées centrales. La connaissance du territoire n'est effectivement pas aussi fine en Pyrénées centrales qu'en Béarn pour les raisons invoquées précédemment mais aussi parce que le territoire est plus vaste.

Concernant le nombre d'ours, la génétique ne permet pas à elle seule de le déterminer, c'est un croisement de l'ensemble des techniques qui donne l'estimation. Le chiffre de 15 à 19 ours de 2007 est basé sur des ours repérés : 15 ours repérés de façon certaine (dont 13 côté français) et quatre supplémentaires d'après les données espagnoles mais non clairement identifiés.

François ARCANGELI souhaite que l'on définisse les objectifs du suivi de la population d'ours. S'agit-il de connaître les effectifs, le nombre de femelles reproductrices et l'aire de répartition ? Ou s'agit-il d'aller au-delà pour une information des utilisateurs ? Il lui semble qu'il faut sortir de la logique de vouloir informer sur la localisation en temps réel de chaque individu.

Concernant l'effectif de la population, il est clair qu'il est insuffisant pour permettre la viabilité de la population d'ours sur les Pyrénées. Il note cependant que le nombre de 15 à 19 est un minimum et qu'il faut faire attention à la manière dont on présente les chiffres.

Parmi les pays concernés par des petites populations d'ours, la France est le pays européen qui a la moins bonne connaissance de sa population. En Italie, les analyses génétiques permettent une détermination très fine. En Espagne, l'utilisation des appareils à photographie automatique donne de très bons résultats.

Nicolas HONORE pose la question de l'ouverture du réseau à de nouveaux partenaires.

Alain REYNES indique que Pays de l'Ours – Adet y est favorable.

Thierry GALIBERT entend qu'au-delà de l'ouverture et de l'augmentation du nombre de participants, il y a une demande de plus grande professionnalisation qui passe par une amélioration de l'animation. Il pose la question du mécénat.

Eric FOUQUET indique qu'il faut acter au sein de l'atelier le fait qu'il y a un déséquilibre à corriger entre le suivi en Béarn, très performant pour seulement quatre ours, et celui en Pyrénées centrales.

Alain REYNES rappelle que le réseau réalise de la collecte d'indices sur le terrain mais qu'il y a aussi le recueil des témoignages, leur vérification et leur validation. Il estime qu'il y a un manque de communication vers le grand public pour indiquer où transmettre une observation réalisée.

Le suivi est assuré en Espagne par des associations (Oso Pardo et Fapas), ce qui est très différent du fonctionnement français où l'État est très présent. En Italie, le dispositif est plus proche, l'État est impliqué aux côtés d'associations. Concernant le mécénat, malgré les incitations financières, cela marche peu en France.

Nicolas HONORE pose la question de la collaboration transfrontalière.

Jérôme OUILHON indique qu'elle fonctionne très bien avec Aragon et Navarre.

Frédéric DECALUWE confirme que c'est le cas, y compris avec l'Andorre, mais qu'il y a plus de difficultés avec la Catalogne et le Val d'Aran.

Patrick DEGEORGES rappelle qu'il y a une déclaration d'intention signée par les ministres de l'environnement des trois pays. Il indique que le ministère a prévu de redynamiser cette collaboration avec ces homologues.



Frédéric DECALUWE indique que la première difficulté en Catalogne est qu'il n'y a pas d'agents dédiés au suivi de l'espèce, ce qui ne permet pas de récolter beaucoup d'information sur le terrain et que même le peu d'information disponible est très difficile à obtenir.

Bernard PLACE demande si la Catalogne et le Val d'Aran ont accepté l'introduction d'ours d'origine slovène.

Evelyne SANCHIS confirme qu'il y a eu des discussions préalables avec le ministère espagnol, les trois régions concernées et Andorre.

Roland PETIT indique que les accompagnateurs ont des liens avec leurs collègues de Catalogne et du Val d'Aran et qu'ils peuvent peut-être recueillir des informations par leur intermédiaire.

Nicolas HONORE souhaite qu'il y ait un appui du ministère pour améliorer la collaboration avec le Val d'Aran et la Catalogne.

L'atelier propose de renforcer le Réseau Ours Brun en Pyrénées centrales, de façon à mieux connaître la population d'ours mais aussi les habitats qu'elle utilise (et non la localisation précise des individus, ce qui n'est pas l'objectif du suivi). Ce confortement passe par une meilleure animation du réseau, pour rééquilibrer le suivi entre les Pyrénées occidentales et les Pyrénées Centrales, et une augmentation du nombre de correspondants qui le composent en associant mieux les accompagnateurs notamment. Le Mécénat semble difficile à mettre en œuvre pour le suivi de la population d'ours en France. La population d'ours étant transfrontalière, un appui du ministère est souhaité, pour améliorer la collaboration avec l'Espagne et la Catalogne en particulier.

L'information

Evelyne SANCHIS présente les dispositifs d'information sur le programme ours. L'information passe en premier lieu par les instances de concertation et les contacts individuels. Des outils spécifiques ont été mis en place : un site Internet www.ours.ecologie.gouv.fr permettant d'amplifier la diffusion des documents papier, une lettre d'information semestrielle diffusée aux élus et institutionnels du massif des Pyrénées, une plaquette générale et des dépliants sur la conduite à tenir en cas de rencontre avec un ours ou un patou diffusés notamment par les offices du tourisme et un outil spécifique à destination des chasseurs (étui pour permis de chasse).

Frédéric DECALUWE présente les dispositifs spécifiques concernant l'information sur la localisation des ours :

- ✓ un serveur vocal avec mise à jour quotidienne,
- ✓ le site Internet Ours avec envoi aux abonnés :
 - d'une synthèse hebdomadaire des localisations : [le Loc'Hebdo](#),
 - d'une synthèse mensuelle : [l'Actualités ours](#) (franco-espagnole),
 - d'un document spécifique en cas d'évènement particulier : [le Flash Info](#),
- ✓ des bilans du suivi 1 à 2 fois par an (envoyés aux membres du ROB et mis en ligne ou en présence d'une tanière ou d'ourse suivie par exemple).

Evelyne SANCHIS rappelle les recommandations des rapports d'inspection. La mission Laurens / Ribière recommande de poursuivre l'information prévue dans le plan, d'améliorer la communication sur les méthodes de collecte et de traitement des données, de diffuser largement trois synthèses dans l'année concernant les localisations (30 juin, 1er sept. et février)



et de porter à la connaissance du maire, des agriculteurs et des chasseurs toute localisation d'ours connue.

La mission Escafre / Binet préconise que la communication de soit pas arrogante et de ne pas effectuer de battage médiatique. Elle préconise de ne pas chercher à informer en continu sur chaque individu mais de gérer les ours pyrénéens comme une population. Elle propose la réalisation de synthèses pour le grand public (en juin avant la montée en estive et fin août avant l'ouverture de la chasse) et une information en temps réel pour les publics concernés par l'intermédiaire de relais au niveau de chaque département.

Discussion

Jérôme OUILHON demande ce qu'il en est de l'outil « Fiche évènement » qui n'a pas été présenté.

Frédéric DECALUWE précise qu'il s'agit d'un outil destiné à l'information des administrations, il reprend les données mises sur le répondeur téléphonique ainsi que les données non encore validées, douteuses ou fausses.

Nicolas HONORE demande ce que pensent les membres de l'atelier de l'information dispensée au quotidien.

Bernard PLACE indique qu'il est très satisfait de l'information dont il dispose notamment grâce à la présence d'un technicien au sein de l'ETO qui permet à la Fédération d'avoir une information en direct.

Par contre, il faut résoudre le problème de l'information entre les chasseurs lors d'une battue. Il faut qu'ils puissent utiliser des talkies-walkies, uniquement pour les battues au sanglier et sur une fréquence qui serait connue de l'ONCFS. Pour l'instant c'est interdit par la loi, ce qui ne permet pas de prévenir les autres chasseurs en cas de présence d'ours.

Evelyne SANCHIS pose la question des moyens traditionnels pour cesser une battue (corne).

Bernard PLACE précise qu'un tel outil n'est pas audible partout. Il faut vraiment réfléchir à une modification de la loi.

Jérôme OUILHON souhaite qu'une étude de l'utilisation des moyens traditionnels soit réalisée avant d'envisager de modifier la loi.

Alain REYNES indique que l'État a, sans doute involontairement, créé l'illusion que l'on peut disposer de l'information sur la localisation des individus en temps réel. L'information délivrée est partielle et lacunaire, on le sait, il faudrait clairement le rappeler sur le serveur vocal et sur les divers documents diffusés.

En terme d'information délivrée, aucune autre espèce ne dispose d'un système aussi performant que celui mis en place pour l'ours.

Nicolas HONORE demande s'il y a un retour sur l'utilisation du serveur vocal.

Frédéric DECALUWE indique qu'il n'y a pas d'étude d'utilisation par contre lorsque le serveur est en panne, les appels sont redirigés vers le bureau de l'équipe et on constate un nombre très important d'appels.

Nicolas HONORE demande s'il apparaît nécessaire de faire une meilleure promotion des outils existants.

Alain REYNES estime qu'il faut surtout rappeler les limites de ces outils. Un accompagnateur, un chasseur pourrait croire qu'en appelant le serveur, il dispose de l'ensemble des localisations

et décider d'une randonnée ou d'une battue dans un secteur en croyant être assuré de l'absence d'ours sur le secteur choisi.

Thierry GALIBERT rappelle que pour Francka, les localisations au quotidien ont surtout engendré un stress plus grand des éleveurs, sans augmenter les possibilités de mieux protéger leurs troupeaux. Il faut vraiment rappeler les limites des localisations. Il y a un réel intérêt à communiquer des localisations lorsque les ours concernés sont peu ou pas mobiles (femelles suitées, ours en tanière). Pour le reste, il vaut mieux que tout un chacun s'habitue et ait le comportement adapté à la possibilité d'une rencontre fortuite avec un ours n'importe où dans le massif.

Evelyne SANCHIS rappelle que par le passé (après les premiers lâchers de 1996-97), l'État a cherché à informer les personnes directement concernées par l'ours dès qu'une localisation était connue, comme le préconise les inspecteurs. Le maire était prévenu, les présidents des groupements pastoraux également. En fait, cela engendrait surtout une angoisse des acteurs locaux et ne permettait en rien de faire progresser la protection des troupeaux.

Alain REYNES confirme qu'un ours équipé d'un émetteur et dont les localisations sont données très régulièrement est très anxiogène.

Roland PETIT souhaiterait connaître les localisations d'ours pour préparer les itinéraires de randonnées.

Evelyne SANCHIS indique qu'il est impossible de savoir où sont tous les ours et qu'une localisation à un instant ne présage pas de la localisation de l'individu quelques heures après. Il est donc préférable de bien connaître la conduite à adopter en cas de rencontre à courte distance avec un ours.

Elle demande, au vu des discussions, quels outils sont intéressants à maintenir (et dans quels objectifs) et s'il y a d'autres outils qu'il faudrait mettre en place. L'utilisation des émetteurs se terminant cette année, le Loc'Hebdo ne paraît plus très pertinent.

Thierry GALIBERT propose de mettre en ligne sur Internet la cartographie des zones de présence régulière et occasionnelle, qui sont les zones où il est le plus possible de rencontrer un ours.

Nicolas HONORE note la nécessité d'ajouter une phrase sur le serveur vocal spécifiant qu'il s'agit des localisations connues mais que cette information reste très partielle. Il ne paraît pas effectivement intéressant de conserver le Loc'Hebdo.

Jérôme OUILHON indique qu'il n'y a pas que des gens bien intentionnés qui cherchent à savoir où sont les ours.

Thierry GALIBERT rappelle que les ours se déplacent donc que les informations sur leur localisation n'ont que peu de risques d'avoir un impact sur la sécurité des animaux, en dehors des cas de présence plus stable (tanières, femelles suitées).

Jérôme OUILHON souhaite disposer de la fiche événement, pour pouvoir diffuser l'information aux bergers avec qui le FIEP travaille.

Evelyne SANCHIS indique qu'on peut la mettre en ligne sur Internet. Il faudrait la renommer. Mais la question de l'utilité de cet outil est posée, puisque l'atelier convient qu'une diffusion des localisations connues a peu d'intérêt.

Alain REYNES partage la proposition des inspecteurs de faire trois synthèses dans l'année. Par contre les objectifs proposés ne sont pas les bons. La synthèse de juin ne permettra pas de préparer l'estive car ce n'est pas en fonction des déplacements de juin que se feront ceux de



l'été. On peut dire la même chose pour la synthèse d'août qui ne servira en rien à préparer la saison de chasse.

Jérôme OUILHON est intéressé si les synthèses sont diffusées rapidement. Il rappelle que les associations avaient demandé par le passé que, comme pour les chasseurs, il y ait un agent issu d'une association au sein de l'Équipe technique ours. Cette demande est toujours d'actualité.

Nicolas HONORE propose qu'il y ait une date de production des synthèses fixée à l'avance. On n'a pas conclu sur la mise en ligne de la fiche événement. La Diren pourra faire des propositions pour la prochaine réunion.

Conclusion

L'atelier propose de rappeler sur le serveur vocal et sur les documents diffusés, que l'information délivrée est partielle et lacunaire, qu'elle ne permet pas de connaître la localisation de chacun des ours. Une information directe systématique des acteurs lorsqu'une localisation d'ours est connue ne paraît pas pertinente.

Il est proposé de supprimer le Loc'Hebdo. La question de la diffusion de la fiche événement et de l'utilité de cette diffusion n'est pas tranchée.

Il est proposé la réalisation de synthèses annuelles et intermédiaires diffusées à dates fixes.

La cartographie de l'aire de répartition des ours sera mise en ligne.

Les associations de protection de la nature souhaitent disposer d'un membre au sein de l'Équipe Technique Ours.

Gestion de crise

Evelyne SANCHIS rappelle que la gestion de crise est basée sur le protocole ours à problème mis à jour en 2006.

Frédéric DECALUWE présente le protocole qui distingue trois situations possibles :

- ✓ un ours familier vis-à-vis de l'homme,
- ✓ un ours anormalement prédateur sur troupeaux protégés,
- ✓ un ours agressif envers l'homme.

Il prévoit une réponse graduée :

- ✓ un diagnostic de la situation au cas par cas,
- ✓ si le comportement anormal est confirmé, un effarouchement par tir de balles en plastique pour essayer de modifier le comportement de l'animal,
- ✓ si le comportement se maintient une capture pour équipement avec un émetteur puis une amplification de l'effarouchement,
- ✓ et enfin, en dernier recours, l'élimination de l'animal et son remplacement.

Evelyne SANCHIS présente les propositions des rapports.

La mission Laurens / Ribière distingue les actions à mettre en place selon qu'on est en territoire de présence préférentielle pour l'ours ou non. Dans les territoires de présence, la mission préconise de tenter de dissuader les ours d'être familiers ou agressifs en capturant l'ours incriminé sans effarouchement préalable pour l'équiper d'un émetteur radio, puis en dispensant un effarouchement renforcé sur l'animal équipé. Elle propose de faire une analyse de comportement, avant de décider d'une reprise quand la prédation est multiple car la prédation d'animaux non gardés est un comportement normal de l'ours.

Hors des territoires de présence, la mission préconise de contrôler les déplacements des animaux, de réguler les animaux dont le comportement est incompatible avec l'activité pastorale (effarouchement puis élimination si récidive pour les mâles, déplacement puis élimination si récidive pour les femelles, et remplacement de l'animal éliminé). Une équipe d'intervention d'urgence est pour cela nécessaire.



La mission Escafre / Binet propose de retirer les ours inadaptés et de les remplacer. Elle propose de revoir le protocole ours à problème pour avoir une meilleure réactivité vis-à-vis des ours trop prédateurs. Tout en multipliant les mesures de prévention des troupeaux, la mission recommande de décider qu'en leur absence, l'ours n'est pas tolérable dans certaines zones s'il effectue des prédateurs significatives et répétées. Il faut alors autoriser rapidement l'effarouchement comme la capture pour équipement télémétrique. La mission propose parallèlement de nourrir les ours pour les fixer dans les zones de quiétude et de trouver une solution pour le retrait des animaux atypiques.

Le rapport de l'ONCFS indique que les experts internationaux considèrent le comportement prédateur de Francka comme normal (car les troupeaux n'étaient pas protégés). Le protocole d'ours à problème élaboré en France est similaire à celui préconisé en Italie, Norvège et Suède et aucune modification n'est suggérée par les experts internationaux.

Discussion

Evelyne SANCHIS propose de ne pas revenir sur la notion de zones préférentielles pour l'ours. Cette partition de l'espace a été écartée dans le cadre des travaux menés dans l'atelier 1. Elle demande si les membres du présent atelier estiment souhaitable d'apporter des améliorations au protocole.

Thierry GALIBERT rappelle également que l'ours est une espèce strictement protégée et que sa capture ou son élimination ne peuvent être envisagées que dans un cadre réglementaire très précis (autorisation ministérielle après avis du CNPN). Concernant le protocole, plusieurs pistes peuvent être travaillées : la définition de l'ours à problème, les moyens d'actions et les modes décisionnels.

Patrick DEGEORGES rappelle que la capture pour équipement télémétrique et le retrait sont autorisés par les ministères de l'environnement et de l'agriculture après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN).

Alain REYNES estime que le protocole actuel est bon, c'est ce qu'en disent les experts. Peut-être deux aspects peuvent être améliorés : la mise en œuvre (comment par moment être plus rapide dans les décisions) et la communication (beaucoup de personnes ne savent pas que le protocole actuel prévoit d'abattre un ours dangereux). Il n'apparaît pas normal d'être obligé de consulter des experts internationaux pour savoir si le comportement d'un ours est normal ou non.

Thierry GALIBERT demande comment associer plus étroitement les acteurs locaux en amont de la décision, sachant que la décision reste du ressort de l'État (préfet pour un effarouchement et ministères pour le reste).

Pour Francka, l'ensemble des acteurs a été écouté dans le cadre d'une réunion spécifique du comité de gestion de l'espace montagnard des Hautes-Pyrénées.

Concernant la définition de l'ours à problème, il est assez facile de définir un ours familier ou dangereux, par contre se pose la question de l'ours anormalement prédateur.

Nicolas HONORE demande s'il existe une définition objective de ces trois cas.

Frédéric DECALUWE indique que l'ours est considéré comme agressif s'il y a une attaque sur l'homme ou une charge spontanée sans provocation préalable. Un ours familier est notamment un ours qui est observé en plein jour en présence de l'homme sans pour autant prendre la fuite. Il y a des indicateurs.

L'ours très prédateur concerne un ours qui réalise un grand nombre d'attaques sur cheptel protégé, mais il n'y a pas de seuil défini et il ne paraît pas opportun d'en définir un car chaque cas est particulier.



Thierry GALIBERT rappelle que pour régler le cas de Jurka, considérée comme très familière (nombre important d'incursions dans les villages et les exploitations agricoles), les Italiens ont capturé l'animal, ils l'ont équipé d'un émetteur et ils l'ont observé pendant un an. Pour un ours prédateur, le besoin d'une analyse longue paraît d'autant plus nécessaire. On a besoin de mieux concerter au niveau local (pas nécessairement avec les acteurs institutionnels mais bien les personnes directement concernées) pour essayer de trouver des solutions même si en dernier ressort, c'est l'État qui décide.

François ARCANGELI propose de réunir à nouveau les partenaires en cas de crise pour concertation, comme cela se faisait autrefois par le Préfet (exemple de l'attitude à adopter avec les oursons de Mellba suite à sa mort).

Eric FOUQUET rappelle que le protocole prévoit une cellule de gestion. Elle doit faire appel aux acteurs locaux autres que les administrations, sur décision du Préfet. Les termes « cellule de gestion », « groupe de consultation » ... doivent être clarifiés dans le protocole.

Hélène ROULAND propose que les préfets, au plus proche du terrain, décident de la composition de la cellule de gestion en fonction du contexte local.

Nicolas HONORE suggère de simplifier le protocole qui prévoit une cellule d'observation et une cellule de gestion, pour qu'il n'y ait plus qu'une cellule de gestion dont la composition serait définie par le préfet.

Bernard PLACE indique qu'il faut ramener le problème à sa juste valeur : il ne s'agirait pas de passer deux ans à observer un ours en multipliant les réunions.

Nicolas HONORE indique qu'il faut effectivement être rapide dans les décisions en période de crise mais également assurer une concertation au plus proche du terrain.

François ARCANGELI partage l'analyse des inspecteurs qui dit que la prédation d'animaux non protégée est normale. Il faut que cela soit écrit noir sur blanc dans le protocole.

Robert MARTIN indique que cela nécessite de définir clairement la notion de protection.

Thierry GALIBERT précise que même si un ours prédateur n'est pas considéré comme anormal lorsqu'il attaque des troupeaux non protégés (c'est-à-dire non équipés de chiens de protection et regroupés la nuit), dans ce type de situation, il est nécessaire de concerter localement pour essayer de trouver des solutions, puisqu'il y a, malgré tout, un problème d'ordre public.

Evelyne SANCHIS propose de ne pas modifier la définition de l'ours anormal mais d'ouvrir la possibilité d'une concertation en dehors du protocole lorsqu'il y a des prédateurs répétés sur des troupeaux non protégés.

Robert MARTIN indique que la protection des troupeaux pose problème. Elle n'est pas possible sur toutes les estives.

Henri BONNAFE-CLAUS estime que la nécessité d'avoir des troupeaux protégés pour considérer que l'ours est anormalement prédateur va trop loin. Les éleveurs ne veulent pas se protéger.

Patrick DEGEORGES indique que l'intervention sur une espèce comme l'ours nécessite d'avoir expérimenté d'autres solutions préalablement pour résoudre le problème. Ainsi s'il y a des dommages aux troupeaux, la première étape est de protéger les troupeaux. On ne peut intervenir sur l'ours que si toutes les autres solutions alternatives ont été essayées.



Bernard PLACE indique qu'il y a le problème des patous mordeurs.

Alain REYNES précise qu'une étude de l'Institut de l'Élevage a montré qu'il n'y avait pas plus de chiens mordeurs chez les patous que chez les autres races (environ 7 %). Si on constate qu'un chien est déviant, il est préconisé de le retirer, mais l'éleveur peut s'y opposer car il est le propriétaire du chien.

Nicolas HONORE témoigne que la mise en place des chiens patous permet de diminuer de façon importante les dommages. Il le constate sur les estives de son département. Il y a effectivement aussi une crainte au niveau du grand public, des randonneurs. Il faut donc informer ces publics sur les comportements adéquats en présence des patous.

L'atelier propose de simplifier le protocole ours à problème avec une cellule de gestion locale, associant les acteurs locaux concernés, dont la composition est définie par le préfet.

L'atelier rappelle que les actions coercitives sur l'ours sont le stade ultime des actions possibles et supposent une dérogation à la réglementation qui ne peut être envisagée qu'au cas par cas. En cas d'ours très prédateurs sur des troupeaux non protégés, l'atelier propose la mise en place d'une concertation spécifique en dehors de la mise en œuvre du protocole.

L'atelier suggère également d'améliorer la communication sur le protocole ours à problème.

Médiation sociale

Evelyne SANCHIS liste les instances de concertation actuelles : au niveau du massif, le Groupe National Ours dans les Pyrénées et le comité de massif qui peut être saisi ponctuellement de la question ; au niveau départemental, les comités de gestion de l'espace montagnard actifs en Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées, l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn en Pyrénées-Atlantiques, et les commissions d'indemnisation des dommages d'ours. A cela s'ajoute des réunions ponctuelles thématiques et des réunions spécifiques lors de situations délicates.

Le rapport Laurens / Ribière propose la mise en place d'un groupe de travail pyrénéen et des groupes locaux départementaux ou calés sur les zones de présence. Le rapport Escafre / Binet propose la mise en place d'un lieu d'échange entre éleveurs, associations et administrations ainsi qu'un conseil scientifique.

Discussion

François ARCANGELI suggère pour un fonctionnement harmonisé la mise en place d'une commission d'indemnisation des dommages d'ours à l'échelle du massif pyrénéen.

Alain REYNES estime que le Groupe National Ours dans les Pyrénées est un bon dispositif de concertation, qu'il était nécessaire. Il y a eu la mise en place d'instances mais qui n'ont pas duré dans le temps. Il ne faudrait pas que le GNOP et les ateliers ne soient plus réunis à partir du 30 juin. Le comité de gestion de l'espace montagnard n'est pas réuni dans tous les départements et dans les départements où l'instance existe, ses réunions pas assez régulières, ne permettent pas un réel suivi du dossier.

Nicolas HONORE estime qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles instances. En tant que de besoin, le sous-préfet d'arrondissement, de part ses fonctions, peut réunir les structures adéquates pour échanger sur le sujet. Ce mode de fonctionnement permet d'être réactif.



Hélène ROULAND confirme que les sous-préfets ont des contacts réguliers avec le monde agricole, les élus... Le GNOP est la bonne instance, il ne paraît pas nécessaire d'ajouter d'instances locales.

Jérôme OUILHON indique qu'il est nécessaire de parler de l'ours aussi en dehors des périodes de crise. Par exemple pour la forêt, une concertation en continu sur la mise en œuvre des projets forestiers est intéressante.

Alain REYNES trouve l'idée d'un conseil scientifique intéressante.

Patrick DEGEORGES rappelle qu'il existe le Conseil National de Protection de la Nature, qui ne regroupe pas que des scientifiques mais l'ensemble des acteurs (CNPN).

Evelyne SANCHIS indique l'existence au niveau national du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (CSPNB), qui avait été consulté en 2005, comme le CNPN, lors de la concertation préalable à l'élaboration du plan de restauration Ours.

Patrick DEGEORGES pose la question de l'existence en France de scientifiques compétents sur l'ours, autre que ceux de l'ONCFS.

Frédéric DECALUWE a connaissance de scientifiques comportementalistes mais non spécialisés sur l'ours. Sinon, il s'agit d'experts étrangers qu'on peut consulter comme on l'a fait sur le cas de Francka.

Conclusion

L'atelier souligne l'intérêt de l'existence du Groupe National Ours dans les Pyrénées et souhaite son maintien après que la transmission de ses propositions à la secrétaire d'État au 30 juin. L'atelier ne propose pas de nouvelles instances locales mais souhaite que la concertation ait lieu également en dehors des périodes de crise. La mise en place d'un conseil scientifique, dont la forme est à déterminer, paraît intéressante.

Viabilité de la population d'ours

Evelyne SANCHIS rappelle que le plan ours a été établi sur la base d'une étude de viabilité mise à jour en 2004. Il prévoyait le lâcher de quatre femelles et d'un mâle en Pyrénées centrales.

Dans le noyau central, les lâchers prévus ont été effectués. Il a été constaté la mortalité de deux individus et la naissance de deux individus. Le noyau occidental est condamné en l'état actuel, s'il n'y a pas de renforcement.

Le rapport Escafre / Binet propose de stabiliser le noyau central avec la protection de Hvala et ses oursonnes et de réouvrir la possibilité de renforcer le noyau béarnais (avec une ou deux femelles) en privilégiant l'introduction d'ourses espagnoles soit du côté espagnol ou en Béarn, après expertise partagée, appui des populations locales et évaluation très approfondie.

Le rapport Laurens / Ribière préconise que toute nouvelle disparition d'ours fasse l'objet d'un remplacement.

Discussion

Frédéric DECALUWE indique que le modèle de viabilité est en train d'être retravaillé.

Jérôme OUILHON indique que FNE (à laquelle sont rattachés le FIEP mais aussi la Sépanso, Uminate, Nature Midi-Pyrénées, le Comité Ecologique Ariégeois et Nature Comminges) considère qu'en Pyrénées centrales la population d'ours, comme en Béarn, n'est pas viable. En effet l'estimation en Pyrénées centrales du nombre d'ours est de 12 à 13 ours d'après la

synthèse 2007 du Réseau, ce qui est équivalent au nombre présent en Béarn dans les années 1980. Si on ne prend pas de mesures rapides, la population d'ours va disparaître : il faut au moins remplacer les femelles qui ont disparu et effectuer un renforcement en Béarn.

François ARCANGELI indique qu'en Béarn sans une action urgente le noyau est voué à disparaître rapidement.

Concernant les Pyrénées centrales, les deux naissances constatées en 2007 ne doivent pas être considérées comme remplaçant les deux femelles mortes en 2006 et 2007 qui auraient pu donner naissance à des oursons. La poursuite du renforcement y est donc indispensable également.

Frédéric DECALUWE précise qu'il est clairement indiqué dans le plan que le nombre d'ours décidé pour le renforcement de 2006 est un nombre minimum.

Bernard PLACE souligne la nécessité de prendre l'avis des acteurs locaux.

François ARCANGELI demande pourquoi sur l'ours il faudrait avoir un consensus pour prendre une décision alors que pour toute autre politique on tient compte de la majorité. Concernant l'ours, y compris au sein des Pyrénées, il y a une acceptation sociale très forte.

Plutôt que d'effectuer des lâchers d'ours en nombre et par à-coup, il propose de travailler dans la durée avec des lâchers d'ours (de un ou deux individus) tous les ans sur une durée plus longue.

Eric FOUQUET indique que si la décision d'un renforcement est prise, l'ONCFS est plus favorable à des lâchers réguliers que des lâchers en nombre par à-coup pour des questions de facilité de mise en œuvre.

Bernard PLACE indique que l'ours n'est pas une espèce en voie de disparition au niveau mondial. Il est opposé à un lâcher d'ours en provenance des pays de l'Est. Comme cela est indiqué dans le rapport qu'il a remis au préfet lors de la dernière réunion du Groupe National Ours, la Fédération Nationale des Chasseurs est favorable à un lâcher d'ours en provenance des Monts Cantabriques.

François ARCANGELI dénonce cet argument sans fondement scientifique. Il considère que c'est une manière déguisée de s'opposer à de nouveaux lâchers.

Frédéric DECALUWE rappelle que les ours slovènes, pyrénéens et espagnols appartiennent bien à la même espèce et même à la même lignée génétique. Ils ont le même comportement dans des situations analogues. Il y a des individus prédateurs parmi les ours slovènes comme il y en a eu parmi les ours autochtones.

Patrick DEGEORGES rappelle que ce n'est pas parce que certaines populations d'ours sont en bon état de conservation dans le monde que la France n'est pas tenue de conserver sa population d'ours. L'État a pris des engagements internationaux en ce sens.

Henri BONNAFE-CLAUSS manifeste son inquiétude quant à un lâcher en période de crise économique où les deniers publics pourraient être utilisés à meilleur escient.

Evelyne SANCHIS rappelle que les crédits mis en place pour accompagner la restauration de l'ours ont été destinés en grande partie au monde pastoral. Ces crédits ont permis la création de nombreux emplois directement et indirectement.

Alain REYNES souligne l'effet positif en terme d'emploi du programme ours. Il estime à une centaine le nombre d'emplois créés directement, en équivalent-temps-plein (bergers, techniciens, animateurs).



Conclusion

Les associations indiquent la nécessité d'un renforcement en Béarn et en Pyrénées centrales, dont la décision doit être prise rapidement. Elles proposent des lâchers réguliers dans le temps sur une période longue, qui permettent une accoutumance des populations locales et répondent aux exigences techniques de l'ONCFS.

Les fédérations des chasseurs rappellent leur exigence pour une provenance des Monts Cantabriques pour les ours à lâcher (ce qui est contesté par les associations) et insistent sur la nécessité de prendre l'avis des acteurs locaux avant de décider un renforcement.

Nicolas HONORE remercie les participants. La prochaine réunion est fixée le mardi 24 mars à 14h00 à Saint-Gaudens.

